

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20240912-01 Du 09 décembre 2024 LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS BÂTIMENT D'ACCUEIL SPORT DE PLEINE NATURE</p>
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	04.12.2024
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	04.12.2024
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : BONNEVAUX V (1)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION
ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
BÂTIMENT D'ACCUEIL SPORT DE PLEINE NATURE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de Loire Forez agglomération de soutenir financièrement la commune d'Usson-en-Forez dans son projet de création d'un bâtiment d'accueil multisport.

L'objectif est de contribuer au développement de l'attractivité touristique de Loire Forez agglomération et son développement économique.

Le budget global engagé par la commune pour ce projet se chiffre à 336 569.44 € HT.

Loire Forez agglomération participera au financement de ces travaux par un fonds de concours à hauteur de **50 000 €**.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le versement d'un fonds de concours par Loire Forez agglomération à la commune d'Usson-en-Forez à hauteur de 50 000 €.
- Autoriser M. le maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de ce fonds de concours.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Approuve** le versement d'un fonds de concours par Loire Forez agglomération à la commune d'Usson-en-Forez à hauteur de **50 000 €**.
- **Autorise** M. le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de ce fonds de concours.

Fait à Usson en Forez, le 10 décembre 2024.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES,
secrétaire de séance